

LA PRESTATION NATIONALE
POUR **ENFANTS**
CHEZ LES PREMIÈRES NATIONS



RAPPORT D'ÉTAPE POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 MARS 2004



Affaires indiennes
et du Nord Canada

Indian and Northern
Affairs Canada

Canada

Publié avec l'autorisation du
ministre d'Affaires indiennes
et du Nord canadien
Ottawa, 2005

www.ainc-inac.gc.ca
1-800-567-9604 (sans frais)
ATME 1-886-553-0554 (sans frais)

QS-7021-040-BB-A1
No de catalogue : R1-21/2005
ISBN: 0-662-69294-2

© Ministre des Travaux publics et des
Services gouvernementaux Canada

This publication is also available in
English under the title:
First Nations National Child Benefit

LA PRESTATION NATIONALE
POUR **ENFANTS**
CHEZ LES PREMIÈRES NATIONS

RAPPORT D'ÉTAPE POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 MARS 2004

RÉSUMÉ

La Prestation nationale pour enfants chez les Premières nations est une composante d'un programme conjoint des gouvernements fédéral, provinciaux¹ et territoriaux. La Prestation nationale pour enfants (PNE) a trois objectifs : (1) aider à prévenir et à réduire l'étendue de la pauvreté chez les enfants; (2) favoriser la participation continue au marché du travail en veillant à ce qu'il soit toujours plus avantageux pour les familles de travailler; et (3) réduire les chevauchements et le double emploi en harmonisant les objectifs des programmes et les prestations, et en simplifiant l'administration.

Dans le cadre de la PNE, le gouvernement du Canada verse des prestations financières directement aux familles à faible revenu avec des enfants grâce au Supplément de la PNE qui est une composante de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE). Les provinces, les territoires et les Premières nations offrent d'autres programmes et services à l'intention des familles à faible revenu avec des enfants.

Le Secrétariat du Conseil du Trésor exige d'Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) qu'il prépare et distribue des rapports annuels sur les progrès que font les Premières nations dans la mise en œuvre de la PNE dans leurs communautés. Le cinquième rapport annuel fournit des renseignements généraux sur les buts et la structure de la Prestation nationale pour enfants chez les Premières nations, des exemples de projets qui ont été concrétisés grâce au réinvestissement de la PNE, ainsi que des données sur les dépenses et les répercussions. En outre, il passe en revue les réalisations des Premières nations jusqu'à l'exercice de 2003-2004. Les administrateurs des projets des Premières nations ainsi que les dossiers d'AINC constituent les principales sources d'information pour la préparation de ce rapport.

Les réinvestissements qu'ont faits les Premières nations dans les programmes et les services destinés aux parents à faible revenu et à leurs enfants s'élevaient à plus de 53 millions de dollars en 2003-2004. Depuis le début du programme de Réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants (RPNE) en 1998-1999, les Premières nations ont réinvesti plus de 300 millions de dollars dans des activités destinées à alléger les effets de la pauvreté dans leurs communautés. Plus de 93 000 familles et enfants ont profité de ces programmes et de ces services en 2003, et ce nombre a atteint 194 000 en 2004.

Le nombre de projets autorisés par le RPNE ainsi que le nombre de bénéficiaires de ces projets n'ont cessé d'augmenter depuis le début de cette initiative. On peut s'attendre à ce que le recours aux fonds de réinvestissement continue de croître au fur et à mesure que les Premières nations solidifient et partagent leurs expériences et leurs connaissances au sujet de ce mécanisme de financement.

Parmi les avantages que ce système offre aux communautés, notons :

- 1 Le RPNE finance de nombreux services qui pourraient ne pas être offerts aux parents à faible revenu et à leurs enfants. Ces services appuient une participation plus grande aux activités économiques, sociales et culturelles.
- 2 La nature souple du RPNE permet aux Premières nations de répondre à leurs priorités et à leurs besoins communautaires précis tout en diminuant la pauvreté infantile.





3 Le programme de réinvestissement renforce les activités des organisations des Premières nations et du gouvernement du Canada qui visent à rendre autonomes et autosuffisantes les communautés des Premières nations.

4 La création et la gestion de projets de RPNE permet aux fonctionnaires et aux administrateurs locaux d'acquérir des connaissances et des compétences transférables.

Le gouvernement du Canada continue de travailler en partenariat avec les Premières nations pour réaliser l'objectif commun d'améliorer la qualité de vie des peuples autochtones. Les avantages que retirent les parents à faible revenu et leurs enfants des services sociaux et de santé et des services connexes financés par le réinvestissement de la PNE sont un important résultat de cet effort commun.

AIDER LES PARENTS À FAIBLE REVENU ET LEURS ENFANTS

La Prestation nationale pour enfants a été créée en 1998 dans le cadre du Plan d'action national pour les enfants, qui cherchait à s'attaquer aux conséquences à long terme de la pauvreté infantile tant pour les enfants que pour la société dans son ensemble. Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des services sociaux ont convenu que les gouvernements, y compris ceux des Premières nations, devaient collaborer pour veiller à ce que tous les enfants canadiens aient un bon départ dans la vie et à ce que les parents aient les outils voulus pour élever leurs enfants adéquatement.

Le discours du Trône de 1998 établit ainsi les objectifs de la Prestation nationale pour enfants (PNE) : (1) prévenir et réduire l'étendue de la pauvreté chez les enfants, (2) favoriser la participation des familles au marché du travail et (3) réduire les chevauchements et le double emploi des programmes de services aux enfants et aux familles.

Le discours du Trône de 2002 a affirmé de nouveau l'engagement du Canada de lutter contre la pauvreté, d'améliorer la santé et de réduire le fossé en ce qui concerne les chances d'épanouissement des enfants autochtones, en plus de soutenir la préservation de l'identité culturelle.

La Prestation nationale pour enfants aide les enfants et les parents en mettant en place un programme national sûr de prestations pour enfants et en améliorant les services et les soutiens pour les familles à faible revenu avec des enfants. Le moyen le plus efficace à long terme de réduire la pauvreté consiste à aider les familles à faible revenu à participer au marché du travail.

QU'EST-CE QUE LA PRESTATION NATIONALE POUR ENFANTS CHEZ LES PREMIÈRES NATIONS?

Le gouvernement du Canada travaille en collaboration avec les gouvernements des Premières nations pour améliorer la qualité de vie des familles avec des enfants, conformément à sa politique voulant que les membres des Premières nations profitent comme les autres Canadiens des



programmes sociaux et de santé ainsi qu'à d'autres programmes nationaux. Par conséquent, la Prestation nationale pour enfants chez les Premières nations constitue la contrepartie, dans les réserves, des initiatives provinciales et territoriales et elle offre aux Premières nations dans les réserves des services et des avantages qui sont comparables à ceux offerts hors des réserves. Les services et les avantages visent à ce que les enfants des Premières nations aient les meilleures chances possibles de développer leur plein potentiel pour devenir des membres actifs et en santé, qui contribuent à leurs communautés. L'initiative des Premières nations a les mêmes buts que celui des provinces et des territoires, c'est-à-dire :

- ♦ prévenir et réduire l'étendue de la pauvreté chez les enfants;
- ♦ favoriser la participation des familles au marché du travail;
- ♦ réduire les chevauchements et le double emploi des programmes et des services du gouvernement.

La Prestation nationale pour enfants aide à réduire les effets de la pauvreté dans les communautés des Premières nations de deux façons : (1) par des prestations de revenu destinées aux familles à faible revenu admissibles avec enfants et (2) par des fonds du programme réinvestis dans des projets conçus pour favoriser l'indépendance et l'autonomie des familles à faible revenu et de leurs enfants.

LES PRESTATIONS DE REVENU

Trois types de prestations sont versées aux familles admissibles pour les aider à subvenir aux besoins des enfants de moins de 18 ans; ce sont :

- ♦ la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) de base;
- ♦ le Supplément de la prestation nationale pour enfants (SPNE);
- ♦ un supplément provincial ou territorial additionnel lorsqu'il y a lieu.

Les montants mensuels sont fondés sur le revenu net ainsi que sur le nombre et l'âge des enfants de la famille. Pour recevoir des prestations, la famille doit présenter une demande ainsi qu'une déclaration de revenus. L'Agence du revenu du Canada doit posséder ces deux documents pour calculer le montant auquel la famille a droit.

Les prestations des familles à faible revenu sont fixées en fonction de l'augmentation du coût de la vie : le SPNE a été augmenté chaque année depuis sa création et, depuis janvier 2000, la PFCE et le SPNE ont été pleinement indexés. En outre, le niveau maximal de revenus autorisés a aussi été augmenté.

À l'heure actuelle, les montants annuels maximaux (la prestation de base et le supplément) sont de 2 719 \$ pour le premier enfant, de 2 503 \$ pour le deuxième enfant, et de 2 507 \$ pour le troisième enfant et chaque enfant subséquent.

Pour appuyer la participation des familles à faible revenu au marché du travail, on peut continuer de verser des prestations aux parents qui cessent de recevoir l'aide au revenu pour un emploi, mais dont la rémunération est faible.

Dans le cas d'un enfant qui a été placé dans une agence de services à l'enfance et à la famille, une allocation spéciale est versée à l'agence au lieu de la PFCE et du SPNE. L'agence demande l'allocation directement à l'Agence du revenu du Canada quand l'enfant est pris en charge. La personne qui avait la garde de l'enfant jusqu'à son placement cesse de recevoir la PFCE et le SPNE une fois la demande de l'agence approuvée.



LE RÉINVESTISSEMENT DE LA PNE

Après l'adoption de la PNE, la plupart des provinces et des territoires ont réduit leurs taux d'aide au revenu pour les familles avec des enfants d'un montant égal au Supplément de la PNE reçu par les familles. (Les méthodes provinciales et territoriales pour remplacer les prestations d'aide au revenu aux enfants sont décrites dans l'annexe.) Les économies réalisées peuvent être réinvesties pour enrichir les services existants ou en créer de nouveaux destinés à réduire la pauvreté infantile.

En vertu des modalités du Réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants (RPNE), les Premières nations administrent l'aide au revenu en fonction des barèmes de taux de leur province ou territoire. Lorsqu'une province ou un territoire réduit les versements d'aide au revenu aux parents qui reçoivent des prestations pour enfants, les Premières nations réduiront de même leurs taux. Pour les bénéficiaires, le montant de leur SPNE est au moins égal au montant réduit de l'aide au revenu, de sorte que le revenu familial total ne diminue pas. Les économies réalisées au chapitre de l'aide au revenu en raison des réductions des taux peuvent être réinvesties dans les programmes et les services qui aideront les Premières nations à prévenir ou à réduire la pauvreté infantile.

Le montant des fonds consacrés aux réinvestissements est fixé à l'échelle régionale, conformément aux procédures en vigueur dans les provinces et les territoires et en fonction du montant du rajustement de leurs taux d'aide au revenu en raison du SPNE. Une province ou un territoire peut bonifier les paiements fédéraux en y ajoutant des fonds; ces fonds sont appelés "enveloppe d'investissement supplémentaire". Lorsque d'autres gouvernements versent ce financement supplémentaire, AINC rembourse le montant supplémentaire qui est versé aux familles à faible revenu qui vivent dans une réserve. Par exemple, AINC rembourse à la Saskatchewan et au Yukon les paiements de prestations intégrées pour enfants qui sont versés aux familles à faible revenu avec des enfants et qui vivent habituellement dans une réserve.

Dans certains cas, les fonds de réinvestissement dont dispose une communauté ne sont pas très élevés. Cependant, les Premières nations parviennent à les gonfler en les jumelant à d'autres ressources, comme le financement des services de garde, les revenus généraux de la bande ou les fonds pour la création d'emplois.

Le mécanisme de financement du RPNE offre aux Premières nations la souplesse voulue pour établir l'ordre de priorité de leurs réinvestissements en fonction de leurs besoins particuliers et de leurs valeurs culturelles. Le RPNE fonctionne dans chaque région en suivant de près les modèles provinciaux et territoriaux. Toutefois, les projets des Premières nations couvrent généralement une gamme plus vaste de services que ceux des provinces et des territoires.

En plus de diminuer la pauvreté infantile, le RPNE est avantageux pour les gouvernements et les organismes des Premières nations, car il favorise les mesures et la prise de décisions locales. Les capacités en matière d'élaboration de politiques communautaires et de prestation de services sont renforcées par la planification, la conception, le fonctionnement, le contrôle et l'évaluation des projets communautaires.

LE FONDS DE RÉINVESTISSEMENT

Grâce au RPNE, les Premières nations ont pu investir des ressources financières importantes dans des projets conçus pour produire des résultats à court et à long terme dans les domaines social, économique et de la santé pour leurs communautés. Le tableau suivant montre dans quelle mesure les Premières nations ont choisi d'utiliser le financement du RPNE de même que les réinvestissements réels de la PNE par les Premières nations pour les exercices 1998-1999 à 2003-2004. Notons que les Premières nations ont dépensé plus de 300 millions de dollars pour réduire la pauvreté infantile.



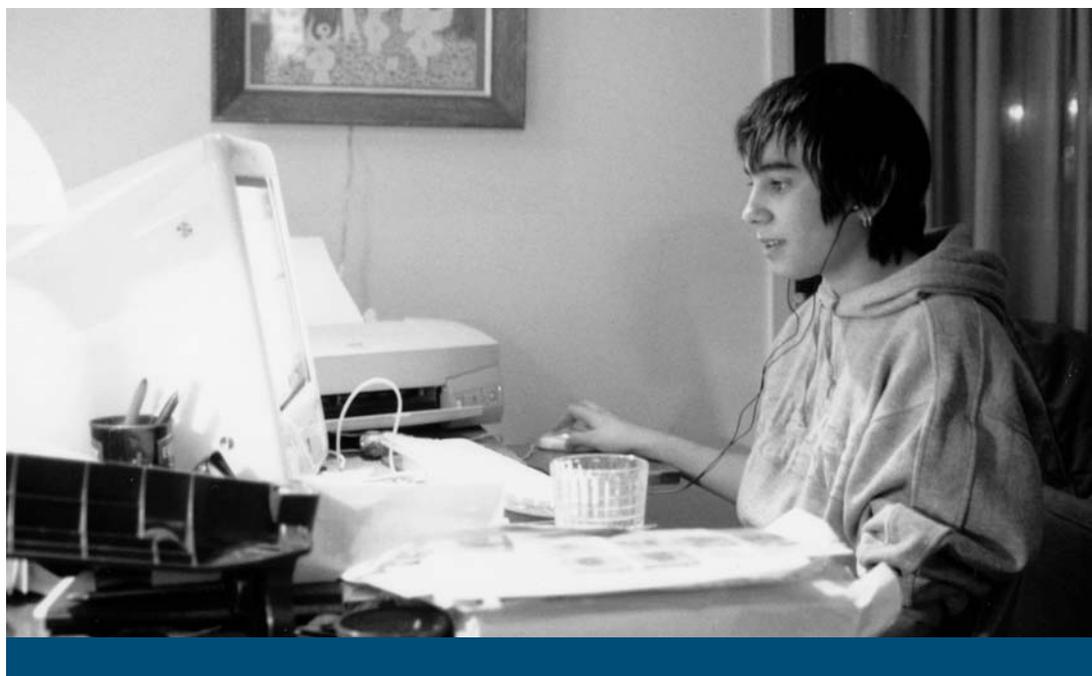


TABLEAU 1 : Dépenses réelles pour les projets de réinvestissement de la PNE chez les Premières nations par année et par région pour les exercices de 1998-1999 à 200-2004 (en milliers de dollars)²

Région	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	Totaux
Atlantique	1 000	2 100	3 000	1 548,6	991,4	757,1	9 397,1
Québec	6 824,2	8 539,5	8 539,5	8 539,5	8 160,7	6 202	46 805,4
Ontario	2 700	3 500	5 217,5	7 355,3	8 118,1	7 343,8	34 234,7
Manitoba ³	4 300	8 400	7 785,6	5 322,1	3 209,1	1 763,9	30 780,7
Saskatchewan	4 400	8 600	11 440,8	15 391,7	16 851,4	18 815,5	75 499,4
Alberta	1 700	7 000	9 667,2	8 566,1	9 756,7	10 173,9	46 863,9
Columbia-Britannique	2 300	3 470	4 324	4 174,1	5 972,9	6 268,5	26 509,5
Yukon	200	300	264,1	341,1	488,5	438,5	2 032,2
Sous-total	23 424,2	41 909,5	50 238,7	51 238,5	53 548,8	51 763,2	272 122,9
Enveloppe de Yukon réinvestissement supplémentaire ⁴	0	240	240	240	240	240	1 200,0
Total des réinvestissements	30 124,2 \$	50 249,5 \$	54 277,9 \$	57 001,3 \$	55 987,6 \$	53 176,9 \$	300 817,6 \$



Le tableau suivant montre les fonds de RPNE distribués, déclarés et non déclarés pour l'exercice 2003-2004 pour chaque région.

TABLEAU 2 : Fonds de réinvestissement distribués, déclarés⁵ et non déclarés pour l'exercice 2003-2004⁶

Région	Fonds distribués	Fonds déclarés	Fonds non déclarés
Atlantique	757 100	757 100	0
Québec	6 202 000	2 445 800	3 756 200
Ontario	7 343 809	1 137 100	6 206 709
Manitoba	1 763 864	1 391 064	372 800
Saskatchewan	18 815 477	7 352 777	11 462 700
Alberta	10 173 900	9 588 000	585 900
Columbie-Britannique	6 268 500	6 066 800	201 700
Yukon	438 500	365 800	72 700
Enveloppe de réinvestissement supplémentaire ⁴ Yukon	240 000	S/O	S/O
Sask.	1 173 802	S/O	S/O
Total	53 176 952 \$	29 104 441 \$	22 658 709 \$

LA GESTION DU PROGRAMME ET LA PRÉSENTATION DE RAPPORTS

Lors d'une série d'ateliers organisés pour les fournisseurs de services des Premières nations, le *Guide pour l'élaboration des propositions et la présentation des rapports* a été préparé et adopté au cours de la dernière année afin d'aider les promoteurs et les gestionnaires des projets de RPNE dans les communautés des Premières nations. Cet outil utile précise :

- ♦ les étapes à suivre pour préparer une proposition, y compris la façon d'accéder aux fonds, les rôles et les responsabilités, la rédaction d'une proposition, une liste de vérification de la proposition, la présentation d'une proposition et un modèle de proposition;
- ♦ les exigences concernant les rapports, entre autres les délais ainsi que le rapport annuel des Premières nations sur le RPNE;
- ♦ des renseignements généraux sur la PNE; une version électronique du *Guide* se trouve sur le site Web du programme de RPNE d'AINC.

Les projets de réinvestissement locaux doivent être conformes à l'objectif fédéral, provincial ou territorial du programme, c'est-à-dire que les provinces et les territoires doivent renforcer les communautés et les familles afin qu'elle puissent réduire la pauvreté infantile. Avant de conclure des ententes de financement, AINC s'assure qu'elles renferment toutes les dispositions requises en matière d'obligation de rendre compte de manière à ce que les fonds transférés donnent un rendement approprié.

Pour déterminer si les objectifs du programme de RPNE sont atteints et dans quelle mesure, les participants à tous les niveaux dressent des rapports sur les intrants et les résultats des réinvestissements. Les Premières nations bénéficiaires doivent rendre compte à AINC des activités et des résultats des projets réalisés grâce aux fonds supplémentaires de RPNE. Ces rapports annuels comprennent la liste des titres de projet ainsi qu'une brève description de





l'objectif du projet, des activités, de l'échéancier et des ressources utilisées pour chaque projet exécuté au cours de l'exercice. Ils comprennent également une description des résultats et des réalisations des projets pour l'exercice, y compris le nombre de personnes qui ont bénéficié d'une aide.

Les rapports des Premières nations constituent la base du rapport récapitulatif annuel sur les activités de réinvestissement que les régions soumettent à l'administration centrale. Ensuite, AINC utilise ces rapports régionaux pour fournir l'information qui sera intégrée dans le rapport annuel fédéral, provincial et territorial remis aux ministres responsables des services sociaux. En outre, AINC produit son propre rapport d'étape annuel qu'il remet aux Premières nations, aux régions, aux gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi qu'au grand public et dans lequel il décrit les réalisations des Premières nations quant aux services créés et offerts à leurs communautés grâce aux fonds du programme de RPNE.

Un suivi régulier permet de recueillir de l'information sur les activités et les résultats. Les commentaires des Premières nations sur les innovations, les défis et d'autres aspects des projets de réinvestissement constituent un élément important du processus de gestion du programme.

Le *Manuel national du programme l'Initiative de RPNE* et d'autres outils de communications, comme un calendrier faisant ressortir les principaux documents du programme de RPNE pour les Premières nations, ont été préparés et peuvent être consultés sur le site Web du RPNE d'AINC à l'adresse : http://www.aincinac.gc.ca/pecp/ncb_f.html.

COMMENT LES PREMIÈRES NATIONS UTILISENT LES FONDS DE RÉINVESTISSEMENT

Nombre de projets

Les Premières nations dans toutes les régions du Canada ont réagi favorablement à la PNE. Depuis sa création, elles ont utilisé les fonds de réinvestissement pour fournir une vaste gamme de services conçus pour réduire les répercussions de la pauvreté infantile dans leurs communautés.

Le tableau suivant indique le nombre de projets que les Premières nations ont créés et mis en œuvre dans chaque région au cours des trois derniers exercices. Au cours du dernier



exercice visé par le rapport, 2003-2004, le nombre de projets a été en moyenne supérieur à deux pour chaque Première nation d'un bout à l'autre du pays, bien que les nombres varient considérablement d'une région à l'autre, allant de sept projets dans la région de l'Atlantique à 959 projets dans la région de la Colombie-Britannique.

TABLEAU 3 : Nombre de projets de réinvestissement de la PNE par région pour les exercices de 2001-2002 à 2003-2004.

Région	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Atlantique	9	15	7
Québec	427	78	64
Ontario	140	78	52
Manitoba	80	248	99
Saskatchewan	174	81	72
Alberta	148	163	157
Colombie-Britannique	99	642	959
Yukon	11	29	13
Total	1 088	1 334	1 423



TYPES DE PROJETS

En vertu de la formule de financement de la Prestation nationale pour enfants, toutes les provinces et tous les territoires possèdent la souplesse nécessaire pour effectuer les investissements et les réinvestissements de manière à répondre à leurs priorités et à leurs besoins, pourvu qu'ils s'inscrivent dans les objectifs de la Prestation nationale pour enfants.

Les Premières nations prennent leurs décisions concernant les projets de réinvestissement après avoir consulté leurs membres ou prévoient des consultations dans le cadre de la restructuration globale de leurs programmes d'aide au revenu. L'approche que prennent les communautés consiste à déterminer les services qui semblent être offerts en quantité insuffisante, puis à établir les priorités des services nécessaires et à déterminer si les fonds sont disponibles pour les mettre en place. Les communautés créent alors les structures de service qui produiront les avantages nécessaires pour la population cible. Les projets qu'elles financent au titre du RPNE varient d'une communauté à l'autre et couvrent une vaste gamme de secteurs de programme, qui s'harmonisent à leurs propres besoins et préférences.

Les projets de réinvestissement des Premières nations sont classés selon cinq grands secteurs d'activité, décrits ci-dessous.

NUTRITION DE L'ENFANT : Sont inclus dans ce secteur d'activité des projets qui visent à améliorer la santé et le bien-être des enfants en leur donnant le déjeuner, le dîner ou des collations dans les écoles ou en sensibilisant les parents à la nutrition et à l'importance de la préparation des repas. Des paniers de provisions peuvent aussi être livrés chez les familles à faible revenu afin de favoriser la bonne nutrition des enfants.

HISTOIRE D'UNE RÉUSSITE :

Réduire le coût élevé du lait des enfants

Dans la **Première nation des Chipewyans des Prairies** (Traité n° 8) dans le nord de l'Alberta, plusieurs familles n'avaient pas les moyens d'acheter suffisamment de lait pour leurs enfants. Parce que les fonds de l'aide au revenu sont limités et que le lait devait être expédié à un coût élevé à partir de la ville la plus proche se trouvant à 120 kilomètres de là, les besoins nutritionnels et les soins de base des enfants de la communauté en souffraient. Les familles avaient aussi accumulé des comptes de crédit importants au magasin local, ce qui resserrait encore davantage leurs budgets pour les nécessités de la vie.

Grâce aux fonds de RPNE, l'administrateur du développement social et le propriétaire du magasin local, avec l'approbation du conseil de bande, ont mis sur pied le *Projet de coupons donnant droit à du lait et à des couches* pour les familles à faible revenu avec des enfants et qui étaient admissibles à l'aide au revenu. Les parents peuvent utiliser les coupons au magasin local pour les échanger contre du lait ou du jus s'il n'y a pas de lait et des couches. En s'assurant que les parents sont en mesure d'acheter les produits nécessaires en quantité suffisante, le programme les aide à élever des enfants en santé.

L'administrateur du développement social a reçu des commentaires favorables de la part d'un grand nombre d'utilisateurs de ce service. Les familles disent que le système des coupons est commode et qu'il les a aidées à étirer leurs prestations d'aide au revenu et leur budget pour la nourriture afin de répondre aux besoins



nutritionnels de leurs enfants. En aidant les familles de cette manière, le projet de la Première nation des Chipewyans des Prairies a permis de réduire les effets de la pauvreté infantile pour les membres de leur communauté.

SERVICES DE GARDE/GARDERIES : Il s'agit de projets qui ont pour but d'améliorer les services de garde afin de permettre à un plus grand nombre de familles à faible revenu d'avoir une place en garderie pour leurs enfants. On peut chercher surtout à répondre aux besoins des parents qui travaillent ou de ceux qui participent à des projets de formation. Une autre approche consiste à utiliser les fonds de RPNE pour réduire les coûts des services de garde que les parents, qui travaillent ou qui suivent de la formation, doivent assumer pour la garde de leurs enfants. Toutefois, aucune subvention directe ne peut être versée aux parents.

HISTOIRE D'UNE RÉUSSITE :

Services et autres soutiens pour les parents qui suivent de la formation

Les familles à faible revenu de la **Première nation Kwalin Dunn** trouvaient difficile d'assumer les coûts des services de garde alors qu'elles suivaient de la formation en cours d'emploi, ou des ateliers et des cours pour parfaire leur éducation. La communauté a décidé de répondre aux besoins de ces familles et de leurs enfants en utilisant les fonds de réinvestissement de la PNE pour établir et exploiter la *garderie Ashea* et le programme alimentaire *Bon départ pour les Autochtones*. Un autre projet de RPNE étroitement lié consistait à amener les parents à participer davantage à la capacité d'apprentissage et à l'acquisition de connaissances élémentaires de leurs enfants.

Tous ces projets de réinvestissement ont contribué à créer un environnement sain où les enfants peuvent se rencontrer, apprendre des comportements sociaux appropriés et améliorer leur santé physique, et où les parents ont plus de possibilités de devenir autonomes et de servir de modèles pour leurs enfants. En outre, on a constaté que les projets procuraient aux parents et aux enfants des outils pour gérer le stress, la violence, leur budget, leur emploi, leurs horaires, leurs échéances ainsi que les nombreux autres défis de la vie quotidienne.

Les projets exécutés par la Première nation Kwalin Dunn aident à atteindre les objectifs de la PNE chez les Premières nations c'est-à-dire favoriser l'intégration des familles au marché du travail et réduire la pauvreté infantile.

DÉVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT : Des projets qui visent à fournir des services d'intervention précoce aux parents qui souhaitent donner à leurs enfants un bon départ dans la vie, par exemple au moyen d'une halte-garderie ou de programmes de formation en compétences parentales.

HISTOIRE D'UNE RÉUSSITE :

Aider les parents à élever des familles en santé

Le développement du jeune enfant était la préoccupation centrale de la **Nation crie de Little Red River** (Traité n° 8), lorsque des ressources de RPNE ont été utilisées pour mettre sur pied un *Projet de renforcement de la famille* afin de promouvoir le bien-être et des choix de vie sains. Grâce à des programmes adaptés aux différences culturelles, ce projet offre aux familles et aux jeunes à risque un soutien constant, des



conseils et des possibilités afin de faire des choix de vie plus sains. Les participants y apprennent à établir un budget, à faire des achats judicieux, à effectuer des tâches domestiques et à se soucier de l'hygiène. Des paniers-cadeaux contenant les fournitures nécessaires pour les nouveau-nés sont remis aux familles à faible revenu. Des ateliers sur des sujets comme la cuisine et la nutrition, les techniques de survie, les services en cas de sinistre ainsi que les arts et l'artisanat ont été organisés. Parmi les autres projets offerts figurent le programme de repas chauds, la participation des jeunes aux événements sportifs provinciaux, des emplois d'été pour étudiants et un camp culturel et de guérison.

Les excursions culturelles pour les jeunes comprennent des activités telles que les jeux de main, les danses du thé, la préparation d'aliments et les ateliers sur l'abus de drogue ou d'alcool. Les jeunes peuvent assister à une "soirée de chili" organisée dans un environnement social d'apprentissage, où les plus âgés d'entre eux apprennent à préparer des aliments. Le *Projet de renforcement de la famille* a reçu des commentaires élogieux au sein de la communauté. Les responsables de ce projet s'efforcent d'organiser chaque mois au moins un atelier pour les adultes et un autre pour les jeunes.

La vaste gamme de services et d'activités offerts dans le cadre du *Projet de renforcement de la famille* répond aux objectifs de la PNE chez les Premières nations en aidant les parents à élever leurs enfants pour qu'ils deviennent des adultes en santé qui contribuent à la communauté.

HISTOIRE D'UNE RÉUSSITE :

Programme de bien-être communautaire

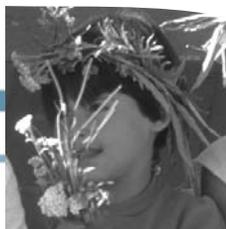
La **Première nation de Fort McKay** a mis sur pied une équipe chargée du bien-être dont l'objectif était d'intégrer les programmes axés sur les enfants et les programmes axés sur les jeunes dans le programme des loisirs et de la culture de la communauté. L'équipe chargée du bien-être comprenait les coordonnateurs de divers programmes, les aînés, un nutritionniste et un diététicien ainsi que des participants de l'école locale. Grâce à des réunions régulières, les jeunes mères ont appris des techniques de base, comme l'établissement d'un budget, le magasinage, la préparation et la conservation des aliments. Des repas nutritifs étaient servis aux enfants et aux jeunes. L'interaction avec d'autres membres de la communauté a permis l'acquisition d'aptitudes sociales. L'approche coordonnée a permis à diverses organisations et ministères de Fort McKay de travailler ensemble plus efficacement pour réduire les effets de la pauvreté infantile.

POSSIBILITÉS D'EMPLOI ET DE FORMATION : Ces projets sont destinés à développer les compétences des parents et des jeunes afin d'améliorer leurs perspectives d'emploi par des programmes d'emploi et de développement des compétences, des projets d'emploi d'été pour les jeunes et des ateliers de développement personnel.

HISTOIRE D'UNE RÉUSSITE :

Préparer les jeunes à l'emploi

Le **Centre d'amitié Skookum Jim** à Whitehorse, au Yukon, offre des services et des programmes efficaces, un appui aux parents et un soutien communautaire aux jeunes Autochtones en milieu urbain. Le Centre utilise des fonds de RPNE ainsi que des fonds provenant d'autres sources pour offrir des services dans plusieurs





secteurs de programme. Dans le domaine de la préparation à l'emploi et à la formation des jeunes, des projets ont été mis sur pied comme les compétences nécessaires au marché du travail, la fabrication de tambours et les chansons traditionnelles, la préparation traditionnelle de viandes et de poissons, les activités entourant les potlach, la fabrication de masques, les camps de pêche et de chasse et l'apprentissage de l'autonomie chez les jeunes. Un conseil consultatif des jeunes a participé directement aux projets, qui comprenaient entre autres les projets suivants :

Compétences nécessaires au marché du travail : Au total, trente-cinq jeunes ont participé à ce projet très réussi, qui avait comme principal objectif de leur permettre d'apprendre les rudiments de la nouvelle technologie informatique. Les participants ont travaillé à leur propre rythme pour atteindre les objectifs de leurs projets individuels, acquérir des compétences dans l'utilisation de l'ordinateur, de MS Word et d'Internet, apprendre à rédiger des curriculum vitæ et des lettres d'accompagnement et chercher un emploi. Jusqu'à maintenant, les participants ont choisi de faire toute leur formation à l'ordinateur, y compris la rédaction de curriculum vitæ et de lettres d'accompagnement, la recherche d'emploi ainsi que certains autres exercices. L'évaluation préliminaire et les commentaires sont très positifs, et les participants à ce projet ont bien assimilé la formation. Ils ont également démontré un engagement profond et beaucoup de motivation à apprendre. Enfin, le projet s'est révélé une réussite sur les plans de la conception, de la mise en œuvre et de l'exécution.

Fabrication de tambours : Ce petit projet pour les jeunes consistait à fabriquer des tambours et à chanter des chants traditionnels sous la supervision d'un aîné. Les réactions aux deux ateliers que comportait ce projet ont été très positives. On s'attend à ce que le projet se poursuive et qu'il prenne de l'ampleur.

Préparation traditionnelle de viandes et de poissons : Ce projet portait essentiellement sur les techniques traditionnelles de préparation et de conservation des viandes et des poissons, dont le saumon, l'orignal et le caribou. Les participants y ont appris à confectionner de la saucisse et du pemmican, à découper la viande ainsi qu'à la faire sécher.

Fabrication de masques : La fabrication de masques traditionnels était au cœur de ce projet qui a connu beaucoup de succès.

Camp de pêche et de chasse : Ce projet réunissant des aînés et quatre jeunes s'est déroulé dans un camp situé dans la région de Pelly. Les participants sont parvenus à ramener deux originaux au camp. Ils ont fait sécher une partie de la viande et ont utilisé l'autre pour confectionner de la saucisse. Ce projet a aussi été considéré comme une réussite.

Les commentaires reçus et l'évaluation effectuée par le Centre d'amitié Skookum Jim indiquent que les projets destinés à améliorer les possibilités d'emploi et de formation des jeunes Autochtones en milieu urbain sont très appréciés des participants.



ENRICHISSEMENT COMMUNAUTAIRE : Cette catégorie comprend des projets d'apprentissage de la culture traditionnelle (p. ex. art, musique, conte), des projets d'aide à la jeunesse, des célébrations, des groupes de soutien par des pairs, du soutien à la famille et à la communauté (p. ex. les connaissances élémentaires, la formation en gestion financière), et d'autres activités de groupe qui contribuent à renforcer les liens communautaires entre aînés, jeunes et enfants.

HISTOIRE D'UNE RÉUSSITE :

Projets communautaires pour les jeunes

La **Première nation de Marten Falls** a organisé plusieurs projets avec les fonds de réinvestissement pour appuyer des activités destinées aux jeunes. Ces projets comprenaient du soutien pour les jeunes de 9 à 12 ans pour qu'ils puissent aller dans un camp d'été à l'extérieur de la communauté; un programme d'emploi d'été pour les étudiants qui prévoyaient retourner aux études à l'automne; un projet "regalia" pour enseigner aux jeunes à fabriquer leurs costumes pour le powwow; une halte-accueil; l'achat d'équipement de sport pour des activités parascolaires; des activités culturelles, y compris la danse et la suerie; l'aménagement d'une plage et des cours de natation et enfin des récompenses pour les élèves qui font de grands progrès à l'école.

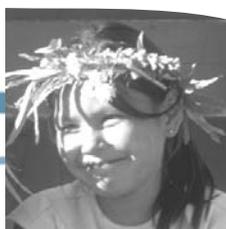
Ces activités ont été planifiées afin que les parents puissent passer plus de temps avec leurs enfants. Ces divers projets ont servi à renforcer l'unité de la communauté et à fournir des installations, de l'équipement et des services que la Première nation n'aurait pas pu se procurer autrement.

HISTOIRE D'UNE RÉUSSITE :

Centre d'activités pour les jeunes

La **Première nation de Listuguj** a ouvert ce centre d'activités pour donner aux jeunes de la communauté un endroit sûr et confortable pour se rencontrer, socialiser et redécouvrir leur riche culture mi'qmaq. Le centre est ouvert sept jours sur sept, de huit à dix heures par jour et accueille des jeunes de 10 à 17 ans. Les activités offertes au centre comprennent la création d'objets d'artisanat, des activités saisonnières comme la sculpture de citrouilles, des jeux de table, des sorties spéciales pour rendre visite à des traditionalistes autochtones, passer la nuit au centre, des ateliers sur la toxicomanie et sur d'autres sujets intéressant les jeunes, ainsi que des séminaires et des ateliers concernant les jeunes. Un conseil des jeunes a été formé pour aider à diriger le centre, et une ancienne salle communautaire a été donnée pour être transformée en un nouveau local destiné à accueillir le Centre d'activités pour les jeunes.

Le projet du Centre des jeunes de la Première nation de Listuguj est considéré comme une réussite remarquable ayant de nombreuses répercussions positives sur les jeunes et sur la communauté dans son ensemble. On reconnaît que le centre doit son existence aux fonds de réinvestissement de la PNE chez les Premières nations sans lesquels il aurait été très difficile de maintenir les activités quotidiennes et de fournir ces services indispensables.



HISTOIRE D'UNE RÉUSSITE :

L'apprentissage pour régler les problèmes familiaux

Outre les projets conçus pour améliorer les possibilités d'emploi et de formation pour les jeunes, comme il est décrit ci-dessus, le **Centre d'amitié Skookum Jim** a élaboré des stratégies et des soutiens pour les familles afin de mieux les sensibiliser aux difficultés qu'éprouvent les jeunes qui vivent en milieu urbain. Les fonds de RPNE sont utilisés pour offrir toute une gamme d'activités organisées et de formation. L'un de ces projets est *L'apprentissage de l'autonomie chez les jeunes*, qui vise à créer des expériences d'apprentissage positives pour les jeunes et pour leurs familles en travaillant avec les parents, les familles et les jeunes pour leur procurer un soutien. L'objectif consiste à offrir un environnement familial positif et à montrer comment les problèmes et les dysfonctionnements familiaux sont intimement liés à la consommation et à l'abus d'alcool. Dans certains cas, les participants ont été dirigés vers des centres de services sociaux. Ce projet, surtout destiné aux jeunes, a permis de travailler individuellement avec les enfants et leurs familles et de leur donner le soutien dont ils avaient besoin.

Ce projet s'est avéré d'une grande valeur en fournissant un soutien aux familles dans leur milieu familial. Tous les participants en ont bénéficié directement, spécialement les jeunes et leurs familles. Les réactions positives de tous les participants qui prennent une part active au processus d'apprentissage de l'autonomie fonctionnelle attestent également le succès de ce projet.

RÉINVESTISSEMENT CHEZ LES PREMIÈRES NATIONS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Le tableau suivant montre les fonds de RPNE investis dans chaque secteur d'activité par région au cours de l'exercice 2003-2004.

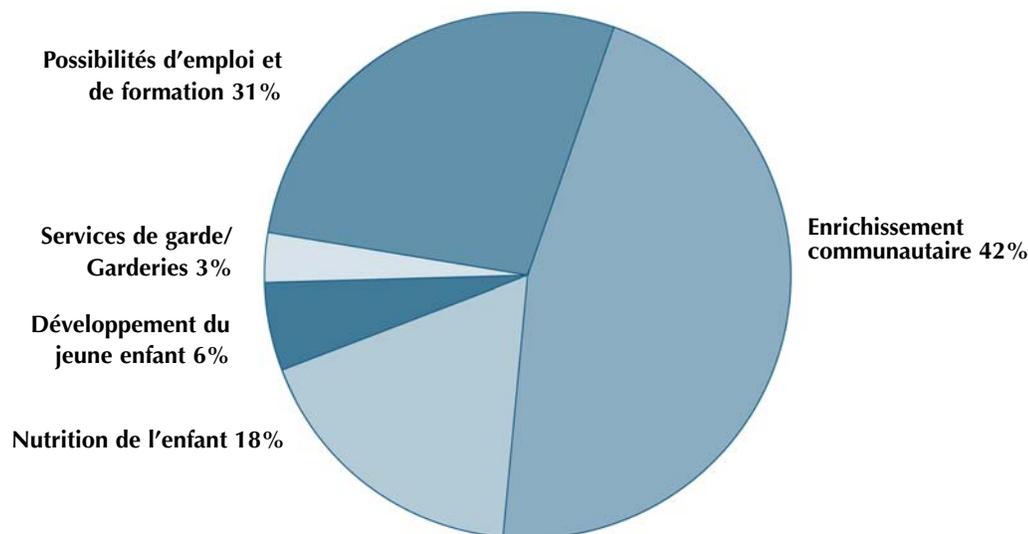
TABLEAU 4 : Fonds de réinvestissement déclarés par région et par secteur d'activité au cours de l'exercice 2003-2004 (en milliers de dollars et en pourcentage du total)

Région	Services de garde/garderies	Nutrition de l'enfant	Développement du jeune enfant	Possibilités d'emploi et de formation	Enrichissement communautaire	Total
Atlantique	0 -	3,2 ,4%	0 -	0 -	753,9 99,6%	757,1
Québec	9,3 ,4%	544,7 22,3%	60,2 2,4%	1 186,6 48,5%	645,0 26,4%	2 445,8
Ontario	0 -	533 46,9%	0 -	16,7 1,5%	587,4 51,6%	1 137,1
Manitoba	6,0 ,4%	488,2 35,1%	20,3 1,5%	147,7 10,6%	728,9 52,4%	1 391,1
Saskatchewan	253,4 3,4%	827,9 11,3%	151,3 2,1%	2 998,4 40,8%	3 121,9 42,4%	7 352,8
Alberta	124,8 1,3%	1 217,5 12,7%	459,0 4,8%	3 534,7 36,9%	4 251,9 44,3%	9 587,9
Columbie-Britannique	462,1 7,6%	1 487,3 24,5%	1 055,2 17,4%	974,8 16,1%	2 087,4 34,4%	6 066,8
Yukon	10,2 2,8%	9,5 2,6%	4,0 1,1%	27,1 7,4%	314,9 86,1%	365,8
Total^a	865,8 \$ 3%	5 111,3 \$ 17,6%	1 750,0 \$ 6%	8 886,0 \$ 30,5%	12 491,3 \$ 42,9%	29 104,4 \$



Le diagramme qui suit montre le pourcentage du total des dépenses nationales (fonds déclarés) par secteur d'activité pour 2003-2004 à partir du tableau cidessus.

Réinvestissement par secteur d'activité pour l'exercice 2003-2004



D'après les montants et les pourcentages qui figurent au tableau 4 et dans le diagramme, les secteurs d'activité dans lesquels les Premières nations ont tendance à utiliser la plupart des fonds de réinvestissement sont l'enrichissement communautaire et les possibilités d'emploi et de formation, suivis de la nutrition de l'enfant. Les secteurs de réinvestissement les moins fréquents sont le développement du jeune enfant et les services de garde/garderies. Il existe cependant un écart important entre les régions. En effet, la région du Québec réinvestit près du quart (24,5 %) des fonds de RPNE dans la nutrition de l'enfant alors que les Premières nations de la région de l'Atlantique y investissent uniquement 2,6 % de leurs fonds. La région de la Colombie-Britannique réinvestit presque la moitié (48,5 %) de ses fonds dans les possibilités d'emploi et de formation, alors que la région de l'Alberta y réinvestit uniquement 1,5 % de ses fonds. La région de l'Alberta, par contre, dépasse considérablement la moyenne nationale de 17,6 % réinvestis dans la nutrition de l'enfant, car elle place 46,9 % du total de ses réinvestissements dans ce secteur.

Il existe également un écart important d'une année à l'autre quant aux secteurs dans lesquels les fonds de RPNE sont investis. Le tableau suivant montre que les dépenses annuelles pour l'enrichissement communautaire varient de 8,8 millions de dollars à près de 20 millions alors que les totaux pour le développement du jeune enfant varient de moins de 1 million de dollars à environ 3,5 millions de dollars par année. Les dépenses pour les possibilités d'emploi et de formation augmentent régulièrement au cours des quatre années, alors que les dépenses dans les secteurs des services de garde/garderies et de la nutrition de l'enfant sont assez constantes d'une année à l'autre.



TABLEAU 5 : Dépenses réelles de RPNE par secteur d'activité pour les exercices de 2000-2001 à 2003-2004

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004 ^a
Services de garde/garderies	617 000	813 700	984 200	865 800
Nutrition de l'enfant	5 002 700	6 971 800	7 053 300	5 111 300
Développement du jeune enfant	3 463 200	1 288 900	947 300	1 750 000
Possibilités d'emploi et de formation	5 078 500	5 738 500	7 900 200	8 886 000
Enrichissement communautaire	8 821 500	19 219 400	18 971 500	12 491 300
Total	22 982 900 \$	34 032 200 \$	35 856 500 \$	29 104 400 \$

RÉPERCUSSIONS DES RÉINVESTISSEMENTS DE LA PNE CHEZ LES PREMIÈRES NATIONS

Les fonds de réinvestissement ont permis aux Premières nations d'offrir des services (qui ne sont généralement pas offerts) à un grand nombre de familles à faible revenu et à leurs enfants dans leurs communautés. Le tableau suivant permet de constater dans quelle mesure les interventions des Premières nations ont aidé les bénéficiaires qu'elles visaient.

TABLEAU 6 : Nombre de familles et d'enfants ayant bénéficié¹⁰ des projets de RPNE et population inscrite âgée de 0 à 19 ans vivant dans les réserves¹¹, selon la région pour l'exercice 2003-2004

Région	Nombre de familles	Nombre d'enfants	Enfants inscrits vivant dans les réserves	Pourcentage d'enfants bénéficiaires
Atlantique	431	776	7 435	10,5
Québec	2 971	5 984	18 018	33,2
Ontario	2 945	7 768	30 778	25,2
Manitoba	2 936	7 016	34 892	20,1
Saskatchewan	33 363	76 474	28 581	267,6
Alberta	9 798	21 460	29 158	73,6
Columbie-Britannique	40 693	74 586	21 666	344,3
Yukon	479	366	2 430 ¹²	15,1
Total	93 616	194 430	172 958	112,4

Le pourcentage d'enfants qui ont bénéficié de services varie de 10,5 % dans la région de l'Atlantique à 344,3 % dans la région de la Colombie-Britannique, la moyenne nationale étant de 112,4 %.



Le nombre de familles et d'enfants qui ont reçu des services par secteur d'activité et par région est indiqué dans le tableau suivant, qui montre aussi le nombre de projets régionaux.

TABLEAU 7 : Nombre de projets de réinvestissement et nombre de familles et d'enfants qui ont bénéficié¹³ de ces projets par secteur d'activité pour l'exercice 2003-2004

Secteur d'activité	Nombre de projets	Nombre de familles	Nombre d'enfants
Services de garde/garderies	76	3 955	9 746
Nutrition de l'enfant	324	21 739	47 325
Développement du jeune enfant	192	8 053	21 483
Possibilités d'emploi et de formation	213	18 706	36 967
Enrichissement communautaire	618	41 163	78 909
Total à l'échelle nationale	1 423	93 616	194 430

Le suivi du nombre de bénéficiaires au cours des quatre dernières années permet de constater qu'il y a un nombre de plus en plus grand de familles et d'enfants qui sont aidés par les projets de réinvestissement administrés par les Premières nations. D'après les données du tableau suivant, on constate que le nombre d'enfants ayant obtenu des services a augmenté régulièrement passant de 83 406 en 2000-2001 à 194 430 en 2003-2004, et le nombre de familles, de 45 903 à 93 616 au cours de la même période.

TABLEAU 8 : Nombre de familles et d'enfants qui ont bénéficié¹⁴ des projets de réinvestissement au cours des exercices de 2000-2001 à 2003-2004, par région

Région	2000-2001		2001-2002		2002-2003		2003-2004	
	Familles	Enfants	Familles	Enfants	Familles	Enfants	Familles	Enfants
Atlantique	593	963	683	1 086	574	681	431	776
Québec	14 214	20 433	4 379	9 610	3 945	8 720	2 971	5 984
Ontario	2 998	6 101	4 500	9 713	7 958	16 240	2 945	7 768
Manitoba	6 197	14 796	6 662	16 444	6 752	14 301	2 936	7 016
Saskatchewan	1 294	3 599	3 117	9 598	7 404	18 803	33 363	76 474
Alberta	3 396	8 354	8 218	22 273	5 998	15 054	9 798	21 460
C.-B.	17 046	28 907	15 125	26 088	25 238	43 409	40 693	74 586
Yukon	165	253	250	506	98	526	479	366
Total	45 903	83 406	42 934	95 318	57 967	117 734	93 616	194 430



CONCLUSION

Les activités d'enrichissement communautaire comme la sensibilisation aux traditions et aux valeurs sociales, économiques et culturelles de nombreuses communautés des Premières nations contribuent à rehausser l'estime de soi des participants et à les rendre fiers de leur culture. En offrant des avantages et des services qui aident les familles à faible revenu avec des enfants à prendre une part plus active à la vie de la communauté, les Premières nations facilitent l'atteinte des objectifs de la Prestation nationale pour enfants. Les services financés dans le cadre de ce programme ont permis à de nombreuses communautés de réduire l'étendue de la pauvreté infantile et à des parents à faible revenu de participer au marché du travail. De plus, les activités d'enrichissement communautaire comme la sensibilisation aux traditions et aux valeurs sociales, économiques et culturelles ont contribué à rehausser l'estime de soi des participants et à les rendre fiers de leur culture.

La souplesse du programme de réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants donne aux Premières nations toute une gamme de possibilités qui leur permet d'établir leurs priorités, d'élaborer et d'offrir des services pour aider les familles à faible revenu et leurs enfants. Tant que les projets et les services financés sont conformes aux objectifs de la PNE, les Premières nations peuvent orienter leurs activités particulières en fonction de leurs propres besoins. C'est en grande partie en raison de la portée et de la souplesse du programme de RPNE que les Premières nations ont pu utiliser avec succès les fonds de réinvestissement pour de nombreux types différents de projets et de services et avec une fréquence et une efficacité de plus en plus grandes chaque année, comme le montrent les tableaux 3 et 8.

Les avantages que le système offre aux communautés sont les suivants :

1. Le mécanisme de financement offre des services qui peuvent améliorer les conditions de vie présentes et futures des familles à faible revenu et de leurs enfants. Ces services leur permettent de participer plus pleinement aux activités économiques, sociales et culturelles de la communauté.
2. La nature souple des RPNE permet aux Premières nations de répondre à leurs priorités et à leurs besoins communautaires particuliers tout en diminuant la pauvreté infantile.
3. Le programme renforce l'orientation des organisations nationales et régionales des Premières nations et du gouvernement du Canada qui visent à rendre autonomes et autosuffisantes les communautés des Premières nations.
4. En créant et en mettant en œuvre des projets financés dans le cadre du RPNE, les fonctionnaires et les administrateurs locaux acquièrent des connaissances et des compétences de gestion qui sont transférables à d'autres tâches et à d'autres entreprises pour le mieux-être de leurs communautés.

On peut s'attendre à ce que les Premières nations continuent de réaliser ces avantages, de miser sur les expériences et les connaissances liées à ce moyen particulier de financer des services sociaux et de santé et d'autres services dans leurs communautés et de partager leurs expériences et leurs connaissances à cet égard.

Le gouvernement du Canada continue de travailler en collaboration avec les Premières nations pour atteindre l'objectif commun d'améliorer la qualité de vie des peuples autochtones. Les avantages que retirent les parents à faible revenu et leurs enfants dans les communautés des Premières nations au quatre coins du pays grâce au programme de RPNE sont un résultat important de cet effort commun.



ANNEXE

APPROCHES PROVINCIALES ET TERRITORIALES CONCERNANT LE REMPLACEMENT DES PRESTATIONS DAIDE AU REVENU POUR ENFANTS

Certaines provinces (Nouveau-Brunswick, Manitoba) transmettent directement le Supplément de la PNE aux bénéficiaires sans toucher au versement d'aide au revenu pour les enfants. Cependant, la plupart des provinces et des territoires rajustent les versements d'aide au revenu pour tenir compte des versements du SPNE. Trois approches distinctes concernant le remplacement des prestations d'aide au revenu pour les enfants ont évolué depuis la création de la PNE en 1998. Les voici :

- 1. Approche de compensation de l'aide sociale :** Deux méthodes sont utilisées dans cette approche : les provinces et les territoires traitent le Supplément de la PNE comme un revenu non exempté aux fins du calcul de l'aide sociale, ou ils réduisent le taux des prestations d'aide sociale pour enfants. Dans la première méthode, les bénéficiaires de l'aide sociale voient le montant qu'ils reçoivent du Supplément de la PNE déduit de leur revenu d'aide sociale. Cette approche est utilisée à l'Île du Prince-Édouard, en Ontario, au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut. Dans la seconde méthode, utilisée par l'Alberta, le taux des prestations d'aide sociale est réduit d'un montant égal au maximum du Supplément de la PNE. Pour les Premières nations, il n'y a pratiquement pas de différence entre ces deux modèles car on suppose que les familles des Premières nations qui vivent dans les réserves ont droit de recevoir le plein montant du Supplément de la PNE, du fait que leur revenu n'est pas imposable. Les familles qui cessent de recevoir l'aide sociale continuent de recevoir le Supplément de la PNE. Dans cette approche, les fonds de réinvestissement proviennent des économies que réalisent les autorités en raison des versements réduits accordés aux bénéficiaires.
- 2. Approche de l'intégration des prestations pour enfants avec rajustement :** Certaines provinces ou territoires ont choisi de restructurer leur régime d'aide sociale afin de verser les prestations pour enfants par le biais d'un programme distinct de prestations pour enfants liées au revenu, qui est intégré à la PFCE. En vertu de cette approche, les augmentations du Supplément de la PNE sont déduites en totalité ou en partie dans le programme provincial de prestations pour enfants. Les économies ainsi réalisées constituent les fonds de réinvestissement de la province. La Saskatchewan et la Colombie-Britannique ont adopté cette approche.
- 3. Approche de l'intégration des prestations pour enfants, sans rajustement :** Certaines provinces et territoires ont choisi de restructurer leur programme d'aide sociale afin de fournir des prestations pour enfants au moyen d'un programme distinct en fonction du revenu. Dans ces cas, il n'y avait toutefois pas de déduction du Supplément de la PNE dans les programmes provinciaux de prestations pour enfants. Dans les provinces et les territoires qui ont adopté une telle approche, le montant des fonds de réinvestissement correspond aux fonds qui étaient utilisés pour payer les prestations pour enfants dans le régime d'aide sociale au moment de la restructuration de ce régime. Le montant des fonds est établi à ce moment-là et demeure identique pendant les années ultérieures. Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse et le Québec ont adopté cette approche.

NOTES DE RENVOI

¹ Le gouvernement du Québec est d'accord avec les principes fondamentaux de la PNE, mais n'a pas participé à son élaboration parce qu'il contrôle le soutien du revenu pour les enfants de la province. La politique du Québec sur la famille est conforme à celle de la PNE.



² Ces chiffres donnent un aperçu de la situation au 15 juillet 2004 et se fondent sur les rapports que les Premières nations ont soumis aux bureaux régionaux d'AINC. Les bureaux régionaux résumant ensuite les données et les présentent à l'administration centrale d'AINC au moyen du Système de gestion des paiements de transfert. Il se peut que d'autres rapports aient été soumis après la date limite du 15 juillet 2004, mais la série de tableaux contenus dans le présent rapport n'en tient pas compte.

³ En janvier 2004, la province du Manitoba a choisi de payer directement aux familles toutes les prestations pour enfants. Par conséquent, les fonds de réinvestissement ne sont plus disponibles.

⁴ L'enveloppe d'investissement supplémentaire se compose des sommes additionnelles que les provinces ou les territoires investissent dans le SPNE au-delà du niveau fédéral, au moyen d'un système provincial ou territorial intégré de prestations pour enfants. Lorsqu'une province ou un territoire investit plus que la valeur du SPNE fédéral, AINC rembourse la portion que la province ou le territoire verse aux familles à faible revenu vivant dans une réserve.

⁵ Les rapports sur les résultats et sur les dépenses se font d'une manière différente pour les Premières nations autonomes et pour celles qui ont signé avant 1998 des ententes pluriannuelles.

⁶ Ces chiffres donnent un aperçu de la situation au 15 juillet 2004 et se fondent sur les rapports que les Premières nations ont soumis à leurs bureaux régionaux d'AINC. Les bureaux régionaux résumant ensuite les données et les soumettent à l'administration centrale d'AINC au moyen du Système de gestion des paiements de transfert. Il se peut que d'autres rapports aient été présentés après la date limite du 15 juillet 2004, mais ils ne figurent pas dans les tableaux du présent rapport.

⁷ Ces chiffres donnent un aperçu de la situation au 15 juillet 2004 et s'appuient sur les rapports que les Premières nations ont soumis à leurs bureaux régionaux respectifs d'AINC. Les bureaux régionaux résumant ensuite les données et les soumettent à l'administration centrale d'AINC au moyen du Système de gestion des paiements de transfert. Il se peut que d'autres rapports aient été soumis après la date limite du 15 juillet 2004, mais la série de tableaux contenus dans le présent rapport n'en tient pas compte.

⁸ Les rapports sur les résultats et sur les dépenses se font d'une manière différente pour les Premières nations autonomes et pour celles qui ont signé avant 1998 des ententes pluriannuelles.

⁹ Ces chiffres donnent un aperçu de la situation au 15 juillet 2004 et s'appuient sur les rapports que les Premières nations ont soumis à leurs bureaux régionaux respectifs d'AINC. Il se peut que d'autres rapports aient été soumis après la date limite du 15 juillet 2004, mais la série de tableaux contenus dans le présent rapport n'en tient pas compte.

¹⁰ Ces chiffres peuvent faire double emploi car il se peut qu'une même famille bénéficie de plus d'un service dans la communauté.

¹¹ Population inscrite âgée de 0 à 19 ans vivant dans les réserves. Source : Registre des Indiens d'AINC au 31 décembre 2003.

¹² Ce chiffre représente le nombre total d'Indiens inscrits au Yukon, car tous sont considérés comme vivant normalement dans une réserve. Le nombre réel d'enfants de 0 à 19 ans vivant dans une réserve pour ce territoire est de 1 252.

¹³ Ces chiffres peuvent faire double emploi car il se peut qu'une même famille bénéficie de plus d'un service dans la communauté.

¹⁴ Parce que certaines familles et enfants bénéficient de plus d'un service communautaire, les nombres de bénéficiaires peuvent inclure des doublages.

